

n° 200 - Avril-Mai 2023



INTRAMUROS



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h30
MARDI :	9 h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI :	9h - 12h
JEUDI :	13h30 - 18h
VENDREDI :	9h - 12h / 14h à 17h
SAMEDI :	9h - 12h
☎	02 99 76 06 22
Mail :	accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

NOUVEAU À CHÂTILLON

Votre Mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer.

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours.

CARNAVAL 1^{er} AVRIL

Samedi 1^{er} avril, les élèves des écoles privée et publique de Châtillon voyaient la vie en couleurs avec des déguisements en tous genres ; indiens, clowns, pirates, princesses, super héros, fées....

Ils ont défilé dans les rues de la commune et sont allés saluer les résidents de la MAPA.

Tout était réuni pour passer un beau moment de convivialité et de festivité : sourire des enfants, bonne humeur des parents, soleil, musique, gourmandises.

Merci aux équipes APEEP et APEL des écoles du Rocher Inoguen et Ste Jeanne d'Arc pour l'organisation de ce carnaval, aux cuisiniers pour le goûter gourmand et aux parents ayant aidé au bon déroulement de ce moment festif.



**CHANGEMENT TEMPORAIRE
HORAIRES D'OUVERTURE - FRANCE SERVICES**

À compter du 1^{er} avril 2023, les horaires de permanence sont temporairement modifiés

PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RV : **mercredi et vendredi de 9h à 12h**

Permanences téléphoniques : **mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h**

FRANCE SERVICE SERA FERMÉE DU 2 AU 5 MAI 2023

Merci de votre compréhension

Contact France Services Tél : 02 30 28 10 84 ou franceservices@chatillon-en-vendelais.fr



**BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT
CONCERNANT VOS IMPOTS ?**

PERMANENCES TELEPHONIQUES DE 9H à 12H
LES 25/04 - 16/05 - 20/06

Sur rendez vous : 02 30 28 10 84
France Services
Mairie Chatillon-en-Vendelais



ÉTANG D'ARTISTES

Le nouveau bureau « Étang d'Artistes » est le suivant :

- La présidente : Sylviane OLLIVIER
- La co-présidente : Marion LEGAL
- La secrétaire : Christine LEMUR
- Le secrétaire suppléant : Dom ORY
- La trésorière : Christelle HORY

CHÂTILLON LOISIRS

L'association « Châtillon Loisirs »
organise une expo-vente de compositions florales
Samedi 3 juin 2023
De 10 h à 16 h
(salle à définir)
Retenez cette date

RELAIS PETITE ENFANCE

Places limitées 15
enfants
Sur inscription

Animatrice RPE Claire-Sophie CHÉREL

☎ 06 02 55 10 59

Mail : rpe@chatillon-en-vendelais.fr

Atelier d'éveil de 9h45 à 11h15 à Châtillon
Ancienne bibliothèque

Avril

Mardi 11 : Atelier mousse magique

Mai

Mardi 9 : Première glaces

Mardi 23 : Mes petits plateaux

Juin

Mardi 6 : Bac sensoriel fleurs et peinture « pop »

Mardi 20 : Bac sensoriel, jeux d'eau



0 - 6 ans

GRATUIT

POP

Grande Matinée Petite enfance / Enfance

BAL "POPULAIRE"

COMPLEXE DU LAC À CHATILLON-EN-VENDELAIS

MERCREDI 14 JUIN DE 10H À 14H

Atelier parents - enfants

Samedi 10 juin à Balazé

10h - 12h

Atelier parents

Pôle enfance

Micro crèche

Samedi 17 juin à Bréal sous Vitré

Atelier parents

ALSH Bréal

Animatrice RPE

CONFÉRENSCÈNE

Voyage en Terre Parentale

Être parent d'un jeune enfant, c'est la Jungle!

Judi 15 Juin à 20h

ERBRÉE

- Entrée Gratuite
- Salle des Fêtes 1 rue Pierre Simon
- Renseignements : 06 02 55 10 59
- Inscriptions par SMS

De et Par Isabelle Pénin

Destinée aux parents, futurs parents, grands-parents et professionnels de la Petite Enfance

Rendez-vous à 10h

Animatrice RPE Claire-Sophie Chérel
Téléphone: 06.02.55.10.59
Mail: rpe@chatillon-en-vendelais.fr

Mercredi 5 juillet Sortie pompier, Saint M'Hervé

10h à 12h,
ZI La Picassière
35500 SAINT-M'HERVE

Mardi 11 juillet Sortie pompier, Erbrée

10h à 12h,
ZA du Verger
35500 ERBREE

Mercredi 19 juillet Rando poussette, Montautour

10h à 12h,
Point de rassemblement
place de la Mairie
35210 Montautour

Mercredi 26 juillet Balade contée et pique-nique au CRAPA

10h à 12h30,
Rue Saint Martin
35500 Balazé

APPORTER VOTRE PIQUE-NIQUE

EXPOSITION « LES 10 ANS DE LA MÉDIATHÈQUE »
DU 18 AVRIL AU 18 JUIN 2023
(dans le hall d'entrée de la médiathèque)



Afin de marquer les 10 ans de la nouvelle médiathèque, une exposition rétrospective vous sera présentée retraçant les temps forts... Que de souvenirs à redécouvrir !

LE BRICO DU MERCREDI

Atelier « Pixel Art »

- Mercredi 19 avril de 14h à 15 h (pendant les vacances)
L'art de représenter des images avec des pixels à la manière de la broderie, de la mosaïque ou encore du pointillisme. Venez découvrir une autre manière de dessiner.
Séance gratuite d'une heure, 10 places sur réservation à l'accueil ou au 02 99 76 16 50

SÉANCE DE BÉBÉS LECTEURS « P'tit bout ki lit »

Samedi 6 mai de 10h à 10h30

Animation gratuite pour les 0-3 ans accompagnés de leurs proches (8 places sur réservation).

Tél. 02 99 76 16 50 - mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr



CONCERT DU BOUEXI BAND

Vendredi 9 juin à 19 h (sous le préau de la cantine)

La médiathèque ainsi que l'association des bénévoles vous offre un concert pour fêter les 10 ans de la médiathèque avec le BOUEXI BAND.

Un groupe de musique de six musiciens aguerris cajun & country qui s'est bâti une solide réputation scénique et vous propose un voyage à travers la musique américaine à partir de l'Acadie jusqu'aux bayous de Louisiane puis à travers les grandes plaines jusqu'à l'arrière pays californien. Les chansons sont chantées en langue cajun et ce répertoire totalement inédit saura ravir aussi bien vos oreilles que vos pieds !

VOTRE MÉDIATHÈQUE SERA FERMÉE
DU 24 AU 30 AVRIL 2023

ARGENT DE POCHE

Ce dispositif a pour objectif de valoriser l'engagement des jeunes de 16 ans et à la veille de ses 18 ans et leur participation à la vie de la commune, de les impliquer dans leur cadre de vie, de valoriser aux yeux des adultes leur travail effectué. Il permet d'améliorer l'image et le comportement des jeunes sur notre commune.

Des travaux divers sont réalisés par missions de 3 h (arrosage, nettoyage de parterre, de bâtiments, peinture, archivage mairie...).

La rémunération est de 15 euros pour une mission de 3 heures.



Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables sur le site de la commune ou à retirer en mairie.

Ils devront être accompagnés d'une lettre de motivation.

Votre dossier est à déposer en mairie avant le 19 mai 2023

(aucune inscription sera prise en compte si le dossier n'est pas complet)

TOURNOIS JEUNES ET SÉNIORS ACVP

Les 17 et 18 juin 2023

Les tournois jeunes et séniors ont été décalés au week-end du 17 et 18 juin 2023,

Le thème de cette année est la Ligue des Champions. Vous trouverez tous les renseignements et le bulletin d'inscription sur le site acvp.footeo.com. Nous avons également besoins de bras supplémentaires pour cet évènement, n'hésitez pas à contacter les membres de l'association pour venir donner un coup de main.

Parallèlement l'ACVP est inscrit au programme VOR pour la détection d'arbitres et de bénévoles. Pour cela contactez-nous à l'adresse suivante : acvp.secretariat@gmail.com ou remplissez le questionnaire sur www.vor.fr/invite et entres le code **Q5VVU**, cette enquête est importante pour l'avenir du club.

A bientôt sur et autour des terrains !

ASSOCIATION CITOYENNE LE HARAULT DANS LE VENT

Le projet de parc éolien sur Châtillon, Montautour et Princé, porté par Vitré-Communauté, ENERCOOP Bretagne et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), poursuit son cheminement administratif. L'enquête publique est à présent terminée. La décision finale appartient à la Préfecture. Elle sera connue avant la fin de l'année.

Il est maintenant l'heure de concrétiser la mise en place d'une structure, dont le statut juridique reste à définir, pour permettre aux citoyens, qui veulent investir dans le parc éolien, d'acquérir des parts. En effet, Vitré-Communauté et ENERCOOP sont prêts à céder une partie de leurs actions dans la société qui détient le parc éolien du Harault, à des citoyens, à la condition qu'ils s'organisent entre eux. L'association Le Harault dans le Vent a décidé de s'impliquer dans la mise en place de cette structure et invite tous ceux qui sont intéressés à la rejoindre. Mail : contact@leharaultdanslevent.fr

TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

À compter du 17 avril, les travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire vont débuter.

Les enfants se rendant à l'ALSH et les élèves de maternelle des 2 écoles prendront leur déjeuner dans l'ex-bibliothèque à compter de cette date et ce jusqu'aux vacances d'été. À cette occasion les classes de grande section feront leur immersion au self dès le 2 mai.

Le stationnement des voitures sera donc interdit devant l'entrée de l'ex-bibliothèque ainsi que sur le petit parking situé derrière le restaurant scolaire.

Comptant sur votre compréhension.

OGEC

Location de tables et chaises :

Les beaux jours arrivent Nous proposons à l'ensemble de la population une location de tables et de chaises. Nous avons 10 tables de 10 personnes louées au prix de 3 € la table et 50 chaises au prix de 0,50 € la chaise.

Contact : Florent BAUDCHON 06 12 69 39 34

Ou Ludovic LEGROS : 06 88 47 92 08

Benne à papiers

La prochaine benne à papiers aura lieu
le samedi 13 mai 2023

Attention changement d'horaires

Début : 8h30

Fin : 14h

A vos plants ... Prêts ... Plantez !!!

En partenariat avec Prel Maraîchage

Nous proposons, pour la seconde année, par l'intermédiaire de Prel Maraîchage, une vente de plants de potager. Un choix important à des tarifs avantageux.

Vous avez à votre disposition, chez les commerçants de Châtillon, des bons de commandes. Ces bons de commandes sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'école avant le 15 avril.

N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire à l'adresse mail suivante :
ogec.chatillonenv35210@orange.fr

Les plants seront distribués à l'école le samedi 13 mai de 9h à 13h.

ACCA - piègeage

Résultats de piègeage du 1^{er} décembre 2021

au 30 décembre 2022

Responsable communal : Alain ROINSON

	Ragondins	Rats musqués
2021		
Décembre	2	0
2022		
Janvier	2	2
Février	13	0
Mars	30	5
Avril	35	6
Mai	16	2
Juin	11	0

	Ragondins	Rats musqués
2022		
Juillet	11	2
Août	13	2
Septembre	16	2
Octobre	7	2
Novembre	2	1
TOTAL	158	24

GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS

Le nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers », nouvelle obligation déclarative (article 1418 CGI) :
En 2023, les usagers dont les collectivités locales **doivent** déclarer à l'administration fiscale, **avant le 1^{er} juillet**

La situation d'occupation des logements dont ils sont propriétaires, selon le cas :

- occupés par eux-mêmes à titre de résidence principale ou secondaire.
- occupés par un tiers : identité, période d'occupation, loyer (donnée facultative du fait du report de la mise on œuvre de la révision des locaux d'habitation).
- logement vacant.

À compter de 2024, seuls les changements de situation d'occupation seront à déclarer avant le 1^{er} juillet.

La déclaration doit être réalisée par voie électronique (service GMBI du site impots.gouv.fr) pour les propriétaires dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet.

Article 1770 terdecis CGI : l'absence de déclaration entraîne l'application d'une amende de 150 € par local pour lequel les informations requises n'ont pas été communiquées à l'administration. La même amende est due en cas d'omission ou d'inexactitude.

En 2023, pour faciliter la déclaration, les données d'occupation connues de la DGFIP pour 2022 seront pré-remplies dans GMBI et l'usager devra les mettre à jour si besoin puis les valider. L'absence de validation sera considérée comme une défaillance déclarative, entraînant l'amende précitée.

Les apports de ce service

Opérations de masse permettant notamment la mise en évidence des locaux

Pour plus d'informations :

Si vous êtes un particulier :

rendez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers

une FAQ est disponible dans la rubrique Particulier > Gérer mon patrimoine/mon logement > Je fais des travaux dans mon habitation principale ou secondaire > Documentation utile

un pas-à-pas est disponible dans la rubrique Services en ligne : laissez vous guider ! > Je gère mes biens immobiliers,

Si vous êtes un professionnel :

rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers

une FAQ est disponible dans la rubrique > Professionnel > Gérer mon entreprise/association > Je gère le patrimoine immobilier de mon entreprise > Documentation utile

un pas-à-pas est disponible dans la rubrique Documentation > Accès aux fiches et à la foire aux questions téléprocédures

> Fiche AIU 27 : Gérer mes biens immobiliers

CLASSES 3

Le repas des classes 3 aura lieu le samedi 2 septembre.
Pour connaître le programme de cette journée, renseignez-vous sur le site internet de la commune, l'application IntraMuros ou sur la page Facebook de la Mairie.
S'inscrire impérativement avant le 15 juillet.

UNC

Vous êtes cordialement invité à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 qui aura lieu le lundi 8 mai 2023 à 11 h devant le monument aux morts.
Suivi du vin d'honneur offert par la municipalité.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Bernard JACQUES, Marie Paule GILLOUARD, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Maud PERREUL, Fabienne GUILLOIS, Jean Yves TALIGOT, Pierre Henri GASDON, Nicolas BOULE

Était Absent Excusé : André LUCAS
Aurélié LEGROS, pouvoir à Jean Luc DUVEL

PRÉSENTS : 17
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 18

Secrétaire de séance : Marie Paule GILLOUARD

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 DECEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du 08 décembre 2022.

2- CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de Christian COSTA, nous avons le plaisir d'accueillir Nicolas BOULÉ comme nouveau conseiller municipal.

Ce faisant, il convient de nommer des membres au sein de chaque commission où il était présent.

Les commissions suivantes sont :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Urbanisme centre Bourg | - Finances |
| - Voirie | - Bâtiments |
| - Groupe de travail « CEP » | |

Nicolas BOULE a demandé à intégrer les commissions Urbanisme/Centre Bourg - Finances - Education/restaurant scolaire - Associations/sport - Culture/jeunesse - Tourisme/camping/étang Jean Yves TALIGOT a demandé à intégrer la commission Bâtiments et le groupe de travail « CEP » Le nombre de membres devant être modifié dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, le Conseil Municipal propose de reporter l'approbation de la liste des commissions au prochain Conseil Municipal.

Dans l'attente les élus qui ont demandé à intégrer les commissions concernées et qui se réuniront avant le prochain conseil municipal seront considérés comme invités.

3 - ASSURANCES STATUTAIRES

3.1 - Approbation de l'avenant d'augmentation du taux de cotisation à 6,99% pour 2023 du contrat mutualisé d'assurance des risques statutaires pour les collectivités

Après négociation, la majoration du taux demandée est de 20 %.

Le taux passera ainsi de 5,83 % à 6,99 % en 2023 pour les collectivités avec un effectif égal ou de moins de 20 agents

Par conséquent, le Conseil d'Administration du CDG 35 a décidé à l'unanimité de maintenir le niveau de garanties à 100% et d'accepter une augmentation du taux de cotisation en 2023 qui passera à 6,99%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant d'augmentation du taux de cotisation à 6,99% pour 2023 du contrat mutualisé d'assurance des risques statutaires pour les collectivités

3.2 - Approbation donnant habilitation au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurances statutaires

4 - ÉDUCATION

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) : approbation de la convention de mise à disposition de matériel pédagogique et répartition des couts afférents à la mise en place avec les communes du périmètre déterminé par l'académie

5 - VOIRIE

5.1 Consultation relative aux travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales : attribution du marché

Une consultation relative aux travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales a été lancée sur MEGALIS le 24 novembre. La date limite de remise des offres a été fixée au 15 décembre à 12h00. Une seule offre a été déposée : SARL YOHAN LANCELOT.

La commission voirie rendra son avis sur cette attribution lors de sa réunion prévue le 16 janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avis de la Commission voirie et d'attribuer le marché à la société YOHAN LANCELOT.

5.2 Acquisition de matériels de sécurité routière : approbation du projet et demande de subvention au titre du produit des recettes des amendes de police

Gérard BEAUGENDRE explique que le projet retenu en commission voirie le 16 janvier consiste à proposer l'acquisition de matériels de sécurité routière. Il a été proposé un devis de pochoirs aluminium, peinture routière et panneaux de police afin de solliciter la subvention au titre des amendes de police.

Les règles d'attribution de la subvention seront fixées en mai ou juin 2023.

Au vu de tous ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de matériels de sécurisation routière (pochoirs aluminium, peinture routière et panneaux de police) pour un montant de 1 976.78€ H.T.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre du produit des recettes des amendes de police

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur DUVEL Jean-Luc, Maire de la commune de Châtillon-en-Vendelais, s'est réuni à la mairie, 3 place de l'église à Châtillon-en-Vendelais.

Date de la convocation et de l'affichage : 24 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Arnaud VOISINNE, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULE.

Étaient Absents Excusés :

Marie-Paule GILLOUARD, pouvoir à Jean Luc DUVEL

André LUCAS pouvoir à Jean-Yves GARDAN

Jean Yves TALIGOT pouvoir à Pierre Henri GASDON

Secrétaire de séance : Arnaud VOISINNE

PRÉSENTS : 16

POUVOIRS : 3

VOTANTS : 19

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire cite les pouvoirs de la séance. Le Conseil municipal désigne en qualité de secrétaire, Arnaud VOISINNE.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2022 DE TOUS LES BUDGETS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022 (1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de la clôture de l'exercice 2022
Budget principal				
Investissement	1 085 791,27		-914 611,20	171 180,07
Fonctionnement	275 063,22	275 063,22	202 869,51	202 869,51
Total I	1 360 854,49		-711 741,69	374 049,58
Budgets annexes				
<u>CAMPING</u>				
Investissement	-15 017,36		7 512,00	-7 505,36
Fonctionnement	7 512,00	7 512,00	7 509,17	7 509,17
Total II	-7 505,36		15 021,17	3,81
<u>LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD</u>				
Investissement	-242 702,89		456 201,92	213 499,03
Fonctionnement	193 953,75		-29 359,26	164 594,49
Total III	-48 749,14		426 842,66	378 093,52
<u>PARC D'ACTIVITES DE LA PIMOTIERE</u>				
Investissement	0,00			
Fonctionnement	-83 575,84		14 000,00	-69 575,84
Total IV	-83 575,84		14 000,00	-69 575,84
Total I+II+III+IV	1 221 024,15	282 575,22	-255 877,86	682 571,07

APPROBATION PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES

Christine FERARD précise que les provisions pour dépréciation des créances contentieuses s'analysent désormais comme une dépense obligatoire pour toutes les collectivités. Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approvisionner les créances douteuses pour un montant de 1416 € au budget primitif 2023.

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ÉLUS

Christine FERARD, adjointe aux finances, explique qu'il y a obligation de préciser désormais l'état annuel des indemnités brutes par les élus avant le vote du budget. (articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique).

		MAIRIE
Jean Luc DUVEL	Maire	19 602,56 €
Gérard BEAUGENDRE	1er adjoint	7 522,32 €
Christine FERARD	2ème adjointe	7 522,32 €
Jean Yves GARDAN	3ème adjointe	7 522,32 €
Marie Paule GILLOUARD	4ème adjointe	6 107,10 €
Bernard JACQUES	5ème adjoint	6 611,87 €
Claudie BENARD	Conseillère déléguée	3 385,11 €
Aurélie LEGROS fin le 3 Avril 2022	Conseillère déléguée	801,20 €
MONTANT TOTAL 2022		59 074,80 €

La commission finances a pris acte.

Ces éléments sont donnés à titre d'information. Il n'y a pas de vote.

APPROBATION DU BILAN FINANCIER 2022 DU RELAIS PETITE ENFANCE

Aurélie LEGROS explique les grandes lignes du bilan d'activités du relais parents enfants animé par Claire Sophie CHEREL.

Le bilan fait apparaître un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 51 333,08 euros en 2022. Le RPE, qui a ouvert le 1^{er} avril 2019, est financé à hauteur d'environ 85% par la CAF. Le reste à charge sera réparti entre les 9 communes selon le nombre d'habitants soit un cout estimatif prévisionnel de 1 300,99 euros pour la commune de Chatillon en Vendelais.

Le bilan financier a été étudié par la Commission Finances le 16 février qui a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à approuver le bilan financier du RPE de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le bilan financier du RPE de l'année 2022.

N. Boulé interroge Mme Féraud sur la rémunération de l'éducatrice enfance jeunesse indiquée qui explique que cette somme correspond au salaire toutes charges comprises auquel il convient d'ajouter les frais de gestion assurée par le service administratif de la commune.

Approbation du bilan financier 2022 de la Garderie

Christine FERARD, adjointe aux finances, présente le bilan de septembre à décembre 2022 qui fait apparaître un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 9 275,97 euros. A compter du 01/09/2022, la garderie est financée par la CAF à hauteur de 0,55€ par heure. Une participation des familles de 3 676,50€ et une participation de la CAF à hauteur de 1 111,28€.

Le bilan financier a été étudié par la Commission Finances le 16 février qui a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à approuver le bilan financier de la garderie l'année 2022 (septembre à décembre).

Le reste à charge pour la commune est de 4 454,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le bilan financier de la garderie l'année 2022 (septembre à décembre).

SANITAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022.03.38 DU 31.03.2022 PORTANT SUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE.

Jean-Yves GARDAN, adjoint aux bâtiments, rappelle que la commune a entamé une réflexion sur l'extension et la restructuration des sanitaires maternelles de l'école publique.

Le projet se décompose ainsi :

- Démolition partielle de locaux du bâtiment existant
- Construction d'une extension accolée au bâtiment existant sur 2 façades
- Restructuration de locaux du bâtiment existant
- Déplacement d'un escalier « issue de secours extérieur »

Pour mémoire, la maîtrise d'oeuvre a été attribuée à l'entreprise CLARC, 2 Le Guérischet, 35380 BETTON.

La délibération du 31/03/2022 indiquait que la mission de direction des travaux était comprise dans la maîtrise d'œuvre. Or, après accord entre M. Launay, architecte et l'adjoint en charge des bâtiments, cette mission serait assurée par la commune afin de ne pas dépasser le montant des honoraires initialement fixés à 5 400 € HT basés sur un coût estimatif des travaux à 90 000 € HT.

La modification de la délibération n°2022.03.38 du 31/03/2022 portera sur le retrait de la mission direction des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de modifier la délibération n°2022.03.38 du 31/03/2022 en retirant la mission direction des travaux.

SANITAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE : AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS) ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL)

Jean-Yves GARDAN, adjoint aux bâtiments, présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire relatif l'extension et la restructuration des sanitaires maternelles de l'école publique.

L'APS comprend des plans, (coupes et façades) avec des dimensions de l'ouvrage, son aspect, des solutions techniques ainsi que des surfaces et des éléments du programme.

Sur la base du programme, l'architecte a établi l'estimation du coût prévisionnel des travaux comme suit :

APPROCHE FINANCIERE – PHASE APS

Date de valeur : Janvier 2023

		N° lot	LOT	€ HT
BÂTIMENT	CLOS COUVERT	1	GROS ŒUVRE	38 200,00
		2	CHARPENTE BOIS	4 300,00
		3	COUVERTURE ZINC	12 500,00
		4	MENUISERIES EXTERIEURES	4 800,00
		5	SERRURERIE	5 000,00
	AMENAGEMENTS INTERIEURS	6	MENUISERIES INTERIEURES	3 700,00
		7	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS	13 500,00
		8	REVETEMENTS DE SOLS	13 800,00
		9	PEINTURE	2 500,00
	EQUIPEMENTS TECHNIQUES	10	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	23 600,00
		11	ELECTRICITE CFO CFA	9 100,00
TOTAL € HT BÂTIMENT				131 000,00

Ce projet répond aux conditions d'éligibilités relatives à l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) qui vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

Dans ce cadre, il est possible de solliciter une subvention de 58 560 €. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre	5 400,00	DSIL 40%	58 560,00
Etudes	10 000,00		
Travaux	131 000,00	Autofinancement	87 840,00
Total	146 400,00	Total	146 400,00

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 58 560 € dans le cadre Dotation de de soutien à l'investissement (DSIL) au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 58 560 € dans le cadre Dotation de de soutien à l'investissement (DSIL) au titre de l'année 2023.

M. le Maire précise que la somme de 58 560 € sera la somme maximale allouée puisque le plan de financement est arrêté et même si le coût global des travaux venait à augmenter. A l'inverse, si le coût global des travaux était moindre, l'Etat appliquerait le taux de subvention.

ENFANCE/JEUNESSE

OUVERTURE DE L'ESPACE JEUNES : APPROBATION DU PROJET PEDAGOGIQUE EDUCATIF ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Claudie Bénard, adjointe à la jeunesse, rappelle que la commune a décidé de mettre en place une politique jeunesse au service de l'éducation citoyenne et de la construction individuelle et collective des jeunes en créant un espace jeunes. Celui-ci aura pour objectifs :

- D'assurer une animation locale auprès des jeunes.
- D'être ressource pour les jeunes.
- De valoriser la jeunesse.
- D'assurer un lien systématique et cohérent avec les acteurs locaux qui touchent la jeunesse.

Elle présente le projet éducatif qui fixe les enjeux et la politique jeunesse de l'accueil.

Ce document a pour vocation :

- d'être un texte référence sur lequel l'équipe d'animation peut s'appuyer
 - d'objectiver et organiser l'intervention auprès des jeunes
 - d'expliquer le rôle de l'espace jeunes et son intervention auprès de la jeunesse, aux familles et aux partenaires
- La commission jeunesse réunie le mercredi 1^{er} mars a travaillé sur un projet pédagogique et un règlement intérieur d'un espace jeunes qui s'ouvrirait le 17 mars prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le projet du projet pédagogique éducatif et du règlement intérieur.

C. Bénard précise qu'une animatrice employée par la commune, encadrera les jeunes de 11 ans à 18 ans les vendredis hors vacances scolaires entre 18h30 à 22h (12 jeunes maximum).

Une discussion est en cours avec les communes de St Christophe des Bois et de Taillis pour mutualiser un poste à temps plein d'animateur en vue de programmer des animations pendant les vacances scolaires.

Une inscription se fera à l'année avec une participation de 25 €.

Les jeunes extérieurs à la commune seront acceptés mais non prioritaires. Dans ce cas, une participation pourrait être réclamée aux communes.

M. Loyarte demande s'il est possible de demander aux enfants de venir 1h minimum étant donné que les places sont restreintes à 12.

Mme Guillois, M. Jacques et M. le Maire répondent que l'expérience passée démontre que la fréquentation n'était pas très importante et que probablement le problème ne se poserait pas.

Mme Bénard précise que l'animatrice doit gérer les fréquentations de ces soirées afin de réguler de façon équitable. Elle explique également que le fonctionnement d'un espace jeunes n'est pas basé sur le même principe d'inscription et d'obligation de présence qu'un centre de loisirs qui est un espace libre d'accès.

Un comité de pilotage composé de parents, de jeunes, d'élus et de l'animatrice se réunira afin d'évaluer la réussite de cet espace.

ESPACE JEUNES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AVEC LE CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Châtillon en Vendelais a le projet de créer un foyer de jeunes et d'en assurer l'animation et la gestion. Elle souhaite aider les jeunes adhérents à réaliser les projets dont ils pourraient avoir l'initiative, qu'il s'agisse de projets ponctuels (organisation des sorties), ou plus durables ». Le CCAS a décidé le 23/02/2023 d'apporter son soutien sous la forme d'aides en nature (locaux, matériel...) et de mettre à la disposition de la Mairie :

- un local pour accueillir le public ciblé, situé : 2 rue Charles de Gaulle
- le matériel (mobilier, jeux...)

Le conseil municipal est invité à approuver le projet de convention présenté et à en autoriser sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux avec le CCAS.

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE ET LES COMMUNES DE BALAZÉ ET DE CHATILLON-EN-VENDELAIS.

Aurélié LEGROS explique que depuis plusieurs années, les communes de Balazé et Chatillon en Vendelais mettent en place chaque année un projet d'animation pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans.

Il est proposé de reconduire ce projet en 2022 avec l'intervention de la fédération sportive et culturelle de France FSCF qui assure une animation consistant à mettre en place des activités sportives et culturelles avec une volonté éducative selon planning établi en lien avec les communes.

Pour Châtillon, l'animation se déroulera du 17 au 21 juillet 2023

La commune s'engage à assurer la communication et à participer financièrement au projet. 27 jeunes seraient inscrits pour 2023 soit une participation de 1375 €.

La commune s'engage aussi à mettre à disposition des équipements et du matériel. Elle doit également enregistrer les inscriptions.

Le conseil municipal est invité à approuver le projet de convention présenté et à en autoriser sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité
-d'approuver la convention de fonctionnement entre la fédération sportive et culturelle de France et les communes de Balazé et de Châtillon-en-Vendelais.
-d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec la commune de Balazé
-de prévoir les crédits y afférent au budget 2023

A. Legros précise que la FSF va demander au camping un logement et le coût sera réparti entre les communes. Des subventions sont perçues et viennent en déduction de la participation de 1375 €.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Marchés :

Devis acceptés :

-Produits d'entretien pour l'école devis société Champenois pour 1 069.09 € TTC

-Produits d'entretien pour le restaurant scolaire devis société Champenois pour 904.94 € TTC (pour terminer l'année scolaire)

-RIPAME : formation par Mme Tardo pour 990€ (3 séances à destination des assistantes maternelles) co-financé par les autres communes

Marché rénovation du complexe du lac : consultation prolongée en raison de questions techniques supplémentaires jusqu'au 9 mars 2023. Ouverture des plis le 13 mars et analyse le 17 mars. Auditions le lundi 27 mars.

↳ Personnel :

1) démission de l'agent France Services (CDD à 28/35^{ème}) ;

Appel à candidature à compter du 1^{er} mars jusqu'au 27 mars, entretiens prévus le 30 mars pour une prise de poste au 3 avril.

Réorganisation du service : du 20 au 31 mars ouverture de 9h à 12h le mercredi et à compter du 1^{er} avril les mercredi et vendredi et uniquement sur rdv.

Permanences téléphoniques le mardi entre 9h et 12h et le jeudi entre 14h et 17h.

2) Renouvellement du CCD de 6 mois à compter du 01/04/2023 pour un agent technique à temps complet

↳ Urbanisme :

1) Pas de DPU depuis le dernier conseil municipal.

2) Lotissement le Bois Guichard 3 terrain Kerdivel, superficie de 614m² à 69.50 €/m² qui sera vendu sur le budget principal. Il reste à le desservir en électricité.

3) 5 lots sont pré-réservés dans le lotissement du Bois Guichard, il resterait donc 6 lots à vendre.

QUESTIONS DIVERSES

1) Recensement de la population réalisé en début d'année. Les données officielles seront connues en septembre. Les agents recenseurs sont remerciés pour leur efficacité et leur sérieux.

2) Mme Ollivier a adressé un courrier pour informer qu'elle a ramassé 300 mégots et a pris une photo qu'elle souhaite que la commune diffuse largement pour sensibiliser la population.

3) Bail M. Petitfils -La Pimotière : depuis le 1^{er} février bail pour la maison de retraite

4) Réception de la notification d'attribution du Fonds de Solidarité Territorial du Département à hauteur de 24 458 € pour rénovation thermique du restaurant scolaire.

5) M. Voisinne indique que le directeur du SMICTOM se propose de venir présenter en CM les modifications à venir.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-sept mars**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Date de la convocation et de l'affichage : 22 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie-Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Arnaud VOISINNE, Michèle PAQUET, Aurélie LEGROS, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULE.

Étaient Excusés (2) dont (1) pouvoir :
André LUCAS pouvoir à Jean-Yves GARDAN
Maud PERREUL

Secrétaire de séance : Claudie BENARD

PRÉSENTS : 16

POUVOIR : 1

VOTANTS : 17

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. TALIGOT Jean-Yves le 21 mars dernier. Il précise que Mme MELOT Marie-Madeleine a été convoquée à cette réunion du conseil municipal étant la prochaine candidate sur la liste « Bien vivre ensemble à Châtillon ».

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DU HARAUT SITUE SUR LES COMMUNES DE CHATILLON-EN-VENDELAIS, MONTAOUR ET PRINCE.

Après avis favorables des trois communes d'implantation et avis renouvelés en septembre 2020.

Considérant que ce projet de parc de 5 éoliennes doit permettre de couvrir environ 7 % des besoins en électricité du territoire communautaire avec une production annuelle estimée à 50 GWh d'électricité, suite à l'enquête publique qui s'est clôturée le 14 mars 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet éolien du Haraut situé sur les communes de Châtillon-en-Vendelais, Montautour et Princé.

M. le Maire explique que 3 personnes se sont déplacées et l'association Tuvalu qui émettent des avis favorables. Peu d'habitants sont concernés par cette implantation, concernent surtout des terrains agricoles.

Une étude d'impact est en cours pour connaître le tracé des réseaux d'électricité et les sites qui seront raccordés.

La location des terrains par éolienne serait environ de 5000€ et la commune devrait bénéficier de 15 000€/an (sous forme de la DSC).

Dossier consultable en mairie (sur clé USB).

LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD III : NOMINATION DES RUES.

Gérard BEAUGENDRE explique que dans le cadre de la commercialisation de la tranche 3 du lotissement du Bois Guichard, il convient de dénommer la rue et deux impasses.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

DENOMME comme suit : impasse des érables, impasse des mimosas et rue des cerisiers selon le plan annexé.